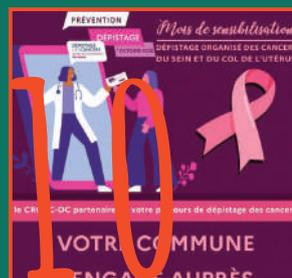


SAINT-FÉLIX-DE-PALLIÈRES

TOUT CE QUI S'EST PASSÉ DANS NOTRE COMMUNE EN 2022, OU PRESQUE TOUT...

Bulletin Municipal année 2022



SOMMAIRE

- 3 ÉDITO DU MAIRE
- 5 LE MOT DU DÉPUTÉ
- 6 2022, ON FAIT LE BILAN
- 10 LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES
- 12 LA MINE
- 13 PLANTES DÉPOLLUANTES
- 13 HISTOIRE D'EAU
- 14 PLAN LOCAL D'URBANISME
- 15 LE FELIZ CAFÉ
- 16 RÉNOVATION DE L'ANCIENNE POSTE
- 17 LES ASSOCIATIONS
- 20 QUESTION NATURE
- 22 LA CHASSE
- 23 LES PRODUCTEURS
- 26 L'ÉTAT DES COMPTES
- 27 ÉTAT CIVIL



ÉDITO DU MAIRE

Saint-Féliciennes, Saint-Féliciens, Depuis bientôt un an, la guerre a éclaté aux portes de l'Europe, avec toutes les conséquences humaines et matérielles qui en découlent, des milliers de morts, inflation et spéculation sur les prix de l'énergie et de l'alimentaire. A ce propos, nous tenons à remercier les habitants de St Félix pour leur solidarité.

Cependant, malgré les alertes du premier confinement sur les difficultés de l'hôpital public et de la santé, la situation s'est aggravée. Notre village a subi la dégradation en terme de soins. A la Maison de Santé de Lasalle, il n'y a plus de kiné, les infirmières menacent de partir et le médecin généraliste, seul, ne peut consacrer suffisamment de temps à ses patients, ne faisant, pour ainsi dire, que renouveler les ordonnances. Pour couronner le tout, la maternité de Ganges, malgré les nombreuses manifestations des élus et du personnel soignant, a fermé ses portes depuis le 19 décembre. Au début de l'année, son propriétaire, provocation inacceptable, a été nommé Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur !

Nous saluons l'élection de notre maire, Michel Sala, au titre de député de la cinquième circonscription du Gard, qui en raison de la loi sur le non-cumul des mandats, a démissionné de son mandat de maire, mais conserve son statut de conseiller municipal.

Nous saluons également l'élection de Madame Isabelle Fontaine, venue compléter notre conseil

suite à la démission de Madame Dorothee Larguier.

J'ai l'honneur d'avoir été élu Maire de ce nouveau conseil, Mme Karin Leclercq 1ère adjointe, Mme Sylvette Raymond 2ème adjointe, et Mme Mélody Rocher 3ème adjointe.

Vous découvrirez dans les pages de ce bulletin, l'avancement des travaux entrepris par les différents comités participatifs, le bilan moral et financier de l'équipe municipale pour l'année écoulée ainsi qu'une mine d'informations concernant notre village.

Je dois signaler concernant les dossiers prioritaires, qu'au niveau juridique deux affaires concernent encore et toujours la mine :

- Un jugement sur le fond en première instance doit décider de la responsabilité d'Umicore ou non sur l'effondrement du puits, la pollution et les frais engagés par l'expert. L'enjeu est de recouvrer les 250.000€ avancés par la commune ;
- Un autre concerne l'appel engagé par l'État contre le jugement qui nous a donné raison concernant sa responsabilité dans tout ce qui concerne l'après-mine.

Un autre sujet important :

Les abords et l'aménagement du café vont être entrepris au cours du deuxième semestre. 250.000 € de subventions ont été demandés sur l'année 2022-2023 représentant 80 % du coût total HT. Nous mettrons tout en œuvre pour que

ce projet se réalise rapidement.

Le PLU

Après avoir engagé le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement, nous venons de finaliser le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui comprend cinq objectifs :

- un nouveau souffle démographique
- une centralité villageoise
- un territoire d'Accueil et de Savoir-Faire
- une commune Paysage
- un territoire résilient

Après validation par les services de l'Etat, l'ensemble de ce dispositif vous sera présenté et débattu en réunion publique.

Il faut savoir qu'au même moment la Comcom réalise un Scot (Schéma de Cohérence territoriale), et la région un SRADDET (Schéma régional d'Aménagement et de Développement durable et d'Egalité des Territoires à l'horizon 2040).

Bien sûr la liste n'est pas exhaustive :

Un schéma directeur d'assainissement est en cours. Un schéma directeur sur l'eau potable et les ressources va être initié par le SIAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable).

La réfection de l'éclairage public a été validée.

Le chemin du Cadeyer, la numérotation et le panneauage des voies ont été réalisés.

L'ensemble des habitants peut désormais se raccorder à la fibre.

Pour notre adhésion à l'aire optimale du Parc national des Cévennes (PNC) : plus qu'une enquête publique à Florac... mais nous avons déjà, avec Monsieur Joop van Helmond, délégué au PNC, participé à une réunion !

A la salle communale, des activités hebdomadaires sont animées par des associations. (Pilates, tai-chi, Chorale). D'autres plus ponctuelles, Cinéfacto, ses projections et la nuit du court-métrage, Tornamaï, ses concerts et ses bals trad, et la compagnie de théâtre « Vent Debout » qui jouera le 17 Février à Saint-Félix, sa pièce « Pulvérisées ».

L'ensemble de ces initiatives vous sont dévoilées plus en détails à travers ce bulletin municipal.

Pour finir, le Conseil municipal et moi-même tenons à remercier encore avec beaucoup de ferveur, Madame Sylvaine Malard, adjointe administrative et Monsieur Daniel Esquier, agent technique, pour tout le travail qu'ils réalisent pour leur Commune.

Nos meilleurs vœux vous accompagnent toutes et tous pour 2023 !

Bonne lecture !

Bruno Weitz

LE MOT DU DÉPUTÉ

Quelle idée de passer en cours de mandat d'un statut de maire d'un petit village à celui de député de la 5ème circonscription du Gard ?

N'ayant jamais eu de plan de carrière en politique, les événements ont guidé mon choix. Je m'intéresse à la politique depuis toujours et celle-ci prend souvent le dessus lorsque la nécessité sonne à ma porte.

Les présidentielles ont bousculé la donne. L'espoir d'un mouvement à gauche débarrassé de ses certitudes gestionnaires et de son immobilisme mortifère m'a décidé. Personne n'y va ! J'y vais ! Le groupe me désigne au consensus.

Après une belle campagne assurée par des dizaines de militantes et de militants, je suis élu. Me voilà le 21 juin 2022, sur les bancs où ont siégé tant d'illustres femmes et hommes politiques. Siège 560. A ma droite, Clémentine Autain que vous connaissez, à ma gauche Charlotte Leduc, députée de Moselle et archéologue. C'est parti avec beaucoup d'appréhension mais aussi beaucoup de fierté de vous représenter.

La sécheresse cogne, les incendies se multiplient, c'est ma première intervention avec une question au gouvernement sur les moyens aériens de notre sécurité civile. Puis le travail démarre d'abord en Commission des Finances où je siège puis en séances : PLFR 2022, PLF2023, PLFSS2023, aller-

retour au Sénat, dix 49.3. Je m'interroge sur les formes de notre démocratie. Mais les débats sont riches. Notre groupe LFI est jeune ; j'en suis le doyen. Il est dynamique et présent sur tous les fronts.

En cette rentrée, du dynamisme il en faudra. Nos gouvernants ne veulent pas entendre le refus de notre peuple de voir rallonger les années de travail. En circonscription les difficultés de la population s'accumulent : pauvreté, mal logement, sécheresse, les éleveurs et producteurs ne savent s'ils pourront continuer leur travail, de futurs agriculteurs cherchent des terres, très souvent vendues à de riches citoyens en recherche de villégiatures, les déserts médicaux se multiplient, les services publics manquent de moyens....

Heureusement je ne suis pas seul. Paul-Louis s'occupe du travail parlementaire à Paris, Armand des sujets de la circonscription et de la communication et Agathe coordonne l'ensemble du travail. Tous les trois sont mes collaborateurs. Irène Lebeau, ma suppléante et maire de Dourbies, n'a pas lâché l'affaire et dès qu'elle le peut assume pleinement sa suppléance.

Et Bruno a repris, avec courage, le mandat de maire avec toute l'équipe municipale.

Cette aventure de député gardois, je la mènerai encore quatre ans et demi. C'est une aventure collective au service des habitants de notre circonscription.

Michel Sala

PRATIQUE

Horaires de la mairie

Lundi 14h-18h
Mardi 8h-12h
Mercredi 8h-12h
Jeudi 14h-18h
Vendredi 8h-12h

Téléphone

04 66 61 64 45

Mail de la mairie

contact@saintfelixdepallieres.fr



saintfelixdepallieres.fr

Location de salle

La salle communale est accessible à tous, associations comme particuliers.

Pour les associations :

A titre gratuit, pour les associations déclarées sous le régime de la loi de 1901 à but non lucratif et sans activités commerciales, dont le siège social est sur la commune,

pour des réunions de travail, des assemblées générales, des activités à caractère festif ou culturel, inscrites sur le programme annuel des associations qui devra être transmis à la mairie.

Pour les habitants de Saint-Félix-de-Pallières
150 € du vendredi soir au

dimanche soir.
30€ pour une demi-journée.
Pour plus de détails, voir le site saintfelixdepallieres.fr

Ramassage des encombrants

Sur inscription pour le ramassage de vos encombrants le premier lundi du mois.

2022, ON FAIT LE BILAN

Un défibrillateur a été installé à la Mairie en haut des escaliers pour le cas où l'un de nous serait victime d'un arrêt cardiaque, dans l'attente des secours. Nous sommes heureux qu'il n'ait pas encore servi !

Une zone de dépôt de feuilles et de branches a été mise en place au cimetière à la disposition des villageois. Le Symtoma se chargeant de les broyer à la demande de la Mairie. Après une utilisation timide au début, cette zone est victime de son succès ! L'aire déborde de végétaux ! Du broyat est à disposition pour vos jardins et plantations, n'hésitez pas à l'utiliser, c'est écologique et gratuit...

La numérotation des routes et chemins est terminée, et les nouvelles adresses commencent à être prises en compte par les différents GPS, ce qui facilite notamment la livraison des colis et la navigation des visiteurs...

Un règlement du cimetière est en cours d'élaboration afin de définir les droits et devoirs des titulaires de concession. Il n'en existait aucun jusqu'ici. Il devrait faire l'objet d'un arrêté à la fin de l'année.



Suite à de nombreuses plaintes concernant des nuisances sonores cet été sur le village, la Mairie est intervenue auprès des personnes responsables de façon à faire cesser les troubles. Dans notre commune, c'est l'arrêté préfectoral n° 2008-193-7 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage qui est applicable. Toute personne doit s'y conformer. Cependant, uniquement pour les entreprises, il a été défini qu'une dérogation pourra être donnée à titre exceptionnel le vendredi ou le samedi jusqu'à minuit. Au-delà, le sommeil et la tranquillité des villageois devront être garantis.

La réfection de l'éclairage public, avec un passage aux lampes LED a été conclue avec l'appui financier (subvention à 70%) et la logistique du SMEG (Territoire d'Énergie30). Ces éclairages permettront, outre les économies d'énergie, de correspondre aux « normes » préconisées au cœur du Parc national des Cévennes, et surtout de diminuer l'intensité de l'éclairage de 23 à 5

DEUX ANS DÉJÀ, ET DES CHANGEMENTS AU VILLAGE...

heures du matin.

Le revêtement du chemin du Cadeyer a été refait en octobre, celui du cimetière est prévu en 2023.

La cuisine de l'appartement au-dessus de la Mairie a été refaite l'hiver dernier. Dans l'attente d'un projet communal, l'appartement a été remis en location, avec une convention signée entre la Mairie et la locataire (un an renouvelable), afin d'être en adéquation avec la loi (bien du domaine public de la commune).

Cette année, un contrôle de tous les PEI (poteaux eau incendie) – et surtout la mesure de débit de m³/heure – de la commune a été réalisé. Il s'avère que six sur dix-huit ont un débit insuffisant. Cet état de fait est dû au réseau secondaire d'eau potable qui dessert certains hameaux. En accord avec le SDIS de St Hippolyte, nous mettrons tout en œuvre pour rendre opérationnels ceux qui n'ont pas suffisamment de débit ! En 2022 celui de Barafort a été changé, et celui des 3 Seigneurs devrait être réparé. L'année prochaine nous ferons celui des Tuileries, et l'année suivante celui de La Baraque.

Vous lirez par ailleurs dans ce journal des informations relatives au PLU et à la rénovation de l'ancienne poste. Ce sont deux gros dossiers



qui sont au centre des préoccupations de vos élus. A l'image de ceux qui concernent notre site internet et le Feliz Café.

N'hésitez pas à interpeller les élus municipaux, ils sont à votre écoute.



COMITÉS PARTICIPATIFS

Les « Comités participatifs » extra-municipaux ont été créés en octobre 2020. L'intention qui préside ces comités est d'ouvrir la réflexion et l'action municipale aux idées et aux savoir-faire émanant d'habitant(e)s non élu(e)s. Ces comités permettent aux habitant(e)s de s'impliquer aux côtés des élu(e)s dans la vie locale.

À l'origine, ils étaient au nombre de quatre, répartis selon les thèmes suivants : agriculture, communication, environnement et lieu d'accueil. Ce dernier sujet a finalement débouché sur la création de l'association « Félix et Cie » qui met en œuvre, depuis sa création, le projet du café associatif « Le Feliz Café ».

Ces comités sont évidemment ouverts et disposés à accueillir de nouveaux membres.

Ils sont présidés par un ou une élue :

- Agriculture : Marie Loubier
- Environnement : Karin Leclercq
- Communication : Joop van Helmond

N'hésitez pas à les contacter.

Vous trouverez plus d'informations sur l'objet de chacun d'eux ainsi que la charte de leur fonctionnement sur le site de notre village www.saintfelixdepallieres.fr, chapitre « le projet municipal ».

Par ailleurs dans ce journal, vous découvrirez leurs réalisations actuelles et leurs projets en cours.



COMITÉ ENVIRONNEMENT

Dès les premières réunions, l'idée d'un broyeur municipal a émergé. Grâce à la Mairie et au partenariat avec le Syntoma, l'aire de broyage a pu voir le jour au cimetière où elle est accessible aux habitant(e)s de la commune. On peut aussi y récupérer du broyat !

Chaque année, symboliquement, le comité demande à la Mairie de participer au Jour de la Nuit, à savoir, éteindre tous les éclairages publics cette nuit-là, de façon à limiter les pollutions lumineuses et leur impact sur la biodiversité.

Une première « journée du nettoyage » des voiries et de leur environnement a été organisée l'année dernière. Quatorze volontaires ont arpenté les grands axes de la commune (D133 jusqu'aux Croisants, route de Barafort, route de Durfort). Une grosse quantité de déchets a été ramassée, mais malheureusement il en reste encore énormément ! Une autre journée sera donc organisée au printemps. Nous comptons sur un nombre de volontaires plus important !

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

Une journée « nichoirs et hôtels à insectes » avait été prévue cette année, mais a dû être annulée pour cause d'un nombre de cas Covid trop important chez les participants comme chez les personnes organisatrices.

Le 26 août, une nuit sous les étoiles a été organisée en collaboration avec l'association « L'étoile Cévenole » (club d'astronomie d'Alès), le soutien logistique de l'association Félix et Cie, et le soutien financier de la Mairie. Cette nuit s'est déroulée aux Marchands, endroit idéal pour l'observation des étoiles. La soirée était prévue pour 50 personnes maximum, et 44 y ont assisté, la météo mitigée a dû en refroidir certains. La soirée s'est terminée vers 23 heures 30, après l'observation des anneaux de Saturne, des vents de Neptune



et des nébuleuses...

Pour mener à bien ces différentes actions, le comité a besoin d'accroître le nombre de ses participants, motivés et volontaires. Pour vous y CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

inscrire, vous pouvez contacter Karin Leclercq par mail : leclercqkarin30@gmail.com ou par téléphone : 06 67 38 30 08 ou encore la Mairie au 04 66 61 64 45. Toute aide sera la bienvenue !



COMITÉ COMMUNICATION

Saint-Félix s'affiche sur internet depuis janvier 2022.

Il est le résultat d'un travail collaboratif du comité de communication avec un prestataire, Christophe Natale, développeur web, situé à Monoblet. L'élaboration de ce site a demandé une année, au fil de réunions mensuelles, depuis le choix du prestataire jusqu'à la mise en ligne.

La consultation du site est possible depuis un écran d'ordinateur comme celui d'un smartphone.

L'objectif principal du site consiste à **informer les habitants saint-féliens** des activités, événements, travaux, existants sur la commune mais aussi des aspects administratifs.

Il est organisé autour de quatre thématiques :

- la commune avec la Mairie et

les Services publics,

- le projet municipal avec la vie participative, l'environnement et l'urbanisme,
- la vie locale avec l'agenda, les acteurs et les loisirs,
- la découverte du village et de ses environs

L'autre objectif, et pas le moindre, s'inscrit dans le **projet collaboratif de la municipalité**.

Ainsi, tout comme les habitants ont été invités à participer à des comités, le site web propose à ces derniers un **espace d'échanges** afin qu'ils puissent se concerter, s'organiser et se développer.

Outre ces groupes existants, il est bien entendu possible d'en suggérer d'autres, comme pour le co-voiturage, par exemple. Toutefois, devenir un utilisateur actif dans un groupe va demander une initiation que le comité de communication met en place.

Ce site permet aussi de créer la **lettre municipale d'informations** que vous recevez par mail régulièrement. Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste de diffusion, veuillez utiliser le lien existant dans le bas de page du site web pour vous inscrire.

Toute suggestion et remarque sont les bienvenues afin d'améliorer l'ergonomie du site, la richesse de ses contenus et son utilité pour tous.



COMITÉ AGRICULTURE

A ses début, les membres de ce comité se sont retrouvés autour de différentes thématiques. Notamment le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs, maraîchers, éleveurs ; ou encore à celle de l'agroforesterie. En juin 2021, Gaëtan du Bus de Warnaffe, expert forestier s'est déplacé de Limoux pour une réunion publique et une visite sur le terrain.

Ensuite le comité accompagné par la Commune s'est concentré sur la création d'une coopérative sur le site de la ferme du Montaud. Projet qui n'a pu se concrétiser par le manque d'un soutien indispensable de la Communauté de communes Piémont Cévenol. Le 24 novembre 2022, le comité s'est remis à la tâche sous la houlette de Marie Loubier et de Chantal Simon. Ce nouvel élan a rassemblé une vingtaine de Saint-Féliens qui ont débattu sur la surface exploitée par nos agriculteurs, la place de nos forêts dans notre paysage, les nécessités du débroussaillage,

l'entretien de nos arbres, l'effet des plantes dépolluantes, les effets de la chasse. Plus de détails dans l'article «Question nature».

Marie Loubier propose d'animer une permanence les 1ers lundis de chaque mois de 14h à 17h à la mairie pour permettre la rencontre entre agriculteurs et favoriser l'entraide.



LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES

SAINT-FÉLIX ENTRERAIT DONC DANS LE PARC ? OUI OUI MAIS QUAND ?

L'histoire de notre village avec le PNC (Parc national des Cévennes) commence avec la délibération n° 281 du Conseil municipal réuni le 20 juin 2018 décidant de demander l'intégration de la commune de Saint-Félix-de-Pallières dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes. Auparavant, un petit groupe constitué d'élus.e.s et d'habitant.e.s du village hors Conseil s'était mis au travail pour instruire le dossier en 2018.

En effet, et pour la première fois, le Parc demandait à une Commune de présenter un dossier complet exposant ses aspects géographiques, institutionnels, environnementaux, géologiques, socio-économiques, culturels et patrimoniaux. Pas une mince affaire !

Après dix mois de travail sur le sujet, le maire, Jean-Louis Flattet, secondé par la conseillère déléguée, Dorothée Larguier, a pu finalement déposer et défendre ce dossier bien étoffé en janvier 2019 à Florac.

Ce dossier est téléchargeable sur le site de la commune, Rubrique DECOUVRIR – le parc national des Cévennes.

Et puisque n'entre pas dans le Parc qui veut, la suite administrative fut longue.

Le bureau du PNC, après son avis favorable, a présenté notre demande à son Conseil d'Administration qui l'a approuvé à l'unanimité le 14/03/19.

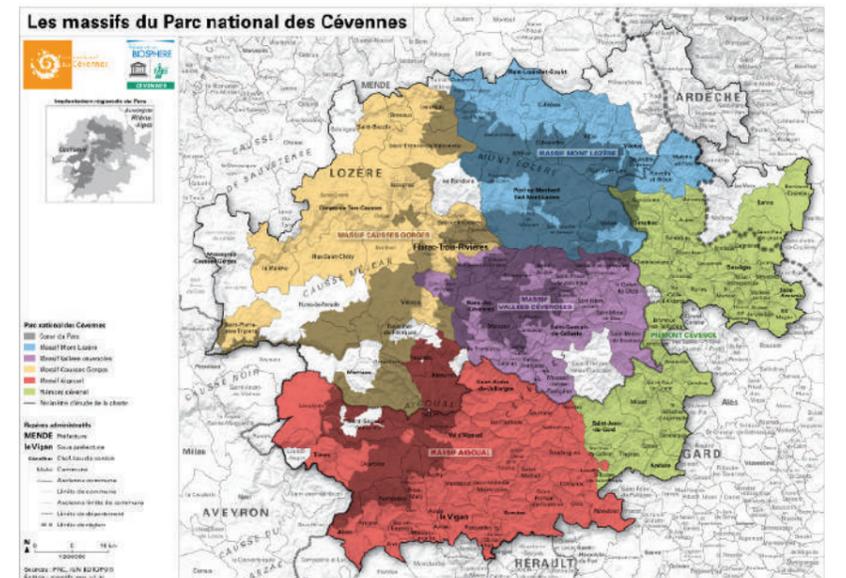
WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

Depuis statu quo. Notre Commune se trouve dans la même situation que la Commune de Vabres qui a déposé sa demande en 2016.

Bien qu'en mars 2020 l'équipe municipale ait changé, la détermination de voir notre candidature aboutir est toujours pugnace.

Nous avons notamment appris que le ministère de l'Environnement de l'époque (Élisabeth Borne) avait approuvé notre dossier. Ont suivi cette nouvelle quelques mails interrogatifs adressés à la direction du Parc. Finalement, la Mairie a récemment reçu un mail de la déléguée territoriale du massif de l'Aigoual, notre interlocutrice du PNC (pour le massif de l'Aigoual au Vigan), avec une proposition de rencontre. Celle-ci a eu lieu le 8 novembre dernier en Mairie. Madame Villaret nous a donc enfin annoncé que notre adhésion officielle n'était plus qu'une question de temps... quelques semaines...

Néanmoins, la saga continue avec un mail du 10 novembre précisant que le Conseil régional Occitanie avait approuvé notre adhésion. De ce fait notre dossier est désormais complet et la sous-préfecture de Florac va lancer une enquête publique à l'issue de laquelle les Communes de St Félix de Pallières et de Vabres pourront enfin faire partie des Communes CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR



adhérentes au Parc. L'officialisation de notre intégration semble donc s'approcher. Le jeudi 08 décembre, le maire et le délégué communal auprès du parc (Joop van Helmond) ont été invités à participer à la réunion des élus référents du Massif d'Aigoual du Parc national des Cévennes au Foyer rural de Valleraugue. C'est-à-dire presque au cœur même du Parc.

Un parc national habité

Comme tous les parcs nationaux français, le Parc national des Cévennes se compose de deux zones : un cœur et une aire d'adhésion. Il est également constitué de cinq massifs : l'Aigoual, Causses-Gorges, le mont Lozère, les Vallées cévenoles et le Piémont cévenol.

Le Parc est l'un des rares parcs nationaux habité par une population permanente significative (71.290 habitants)

y compris dans le cœur, espace protégé et réglementé. Il regroupe 121 communes.

Le cœur, une zone protégée

Le cœur concentre les patrimoines naturels, culturels et paysagers les plus rares. Sa superficie est de 937 kilomètres carrés compris au sein de 47 communes. Pour protéger ce joyau du territoire, une réglementation spécifique s'applique. Elle est définie dans ses grands principes par le Code de l'environnement. Ces règles encadrent les activités humaines. Elles ont ainsi pour objectif de limiter les pressions sur le milieu naturel, d'encourager les comportements respectueux de l'environnement et de préserver la beauté et le caractère du Parc.

L'aire d'adhésion, un territoire de projets

L'aire d'adhésion recouvre des territoires ayant une grande proximité à la fois biogéographique et culturelle avec le cœur. Sa superficie est de

2 035 kilomètres carrés. Elle est constituée des 113 communes qui ont adhéré à la charte du Parc



national.

Dans l'aire d'adhésion, l'établissement public accompagne des projets de développement durable, compatibles avec les objectifs de protection et dans une logique de solidarité avec le cœur. La réglementation spécifique du cœur ne s'applique pas dans l'aire d'adhésion.

La Charte du PNC pour les communes de l'aire d'adhésion comporte deux cents pages. Trop longue pour être détaillée dans ce bulletin. Mais dès que notre Commune sera intégrée dans l'aire d'adhésion, nous pourrons faire appel à notre interlocutrice pour une réunion publique.

Pour rassurer toutes et tous d'ores et déjà, nous pouvons dire qu'il n'y aura pas de contraintes autres que celles que nous acceptons déjà. Il est surtout question du respect de l'environnement (pas de pesticides, pas de bruits excessifs, protection de la flore et la faune, programmation de l'éclairage public pour protéger le label du Parc de « réserve internationale de ciel étoilé »).

LA MINE

Commençons par une information positive.

Les travaux sur « la digue à résidus de l'ancienne mine Vieille Montagne, Commune de Thoiras » ont été terminés il y a un an, et l'entreprise (Séché éco-services) qui a exécuté le reprofilage et le confinement selon le cahier de charges établi par le bureau d'étude MINELIS suivant l'arrêté préfectoral de 2020 a quitté le site en l'ayant complètement clôturé.



Une visite il y a quelques semaines montre que malgré un été très sec la végétalisation commence à prendre. **Mais** sur la commune de Saint Félix l'histoire de la pollution est loin d'être finie.

Le puits No 1 et le puits No 0 (dit le



cercle de l'Issart) sont toujours des sources de pollution importante. Sans oublier la Mine Joseph, à cheval sur les Communes de Saint

Félix et de Tornac.

A l'heure actuelle la Mairie est en attente de résultats de plusieurs procédures judiciaires qui concernent des travaux de remise aux normes du puits No 0 (dit le cercle de l'Issart).

Quant au puits No 1, la Mairie est



en attente du retour de la Cour de cassation dans le cadre du référé pour obtenir le remboursement des frais de forage, des travaux de dépollution autour du site et de l'obturation de la tête du puits. Du côté de l'association ADAMVM (pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne), nous pouvons dire que les plaintes déposées en 2016 par 55 personnes et l'association ont été classées sans suite en 2020.

« Il apparaît au terme des investigations menées... qu'il n'a pas pu être établi un lien de causalité direct entre les anciennes activités extractives des sites de St Félix et de St Joseph [sic] et la pollution des sols et l'état de santé des populations. »

Le jugement conclut: « Il semblerait opportun aux plaignants de faire valoir leurs droits auprès des juridictions civiles ». La suite dans l'article d'ADAMVM.

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

PLANTES DÉPOLLUANTES

UNE PISTE POUR LA DÉPOLLUTION DES MINES

Suite aux activités minières qui ont duré vingt siècles, notre sol est, par endroits, chargé de métaux lourds. La phytoremédiation permet d'extraire du sol des éléments polluants tels que zinc, plomb, nickel, etc. Certaines plantes ou champignons se transforment et s'adaptent à la pollution.



Les unes permettent la phytostabilisation en fixant la pollution, les autres la phytoextraction, comme l'alyssum murale, qui a la capacité d'absorber plus de quatre-vingts kilos de nickel à l'hectare (CNRS INRA Lorraine).

Le tabouret bleu, *noccaea caerulea*, capable de pousser sur sol hautement contaminé, est utilisé en phytoremédiation pour l'extraction du cadmium.

Il y a plus de quatre cents plantes répertoriées comme dépolluantes. L'agromine est assurément une piste pour assainir nos sols.

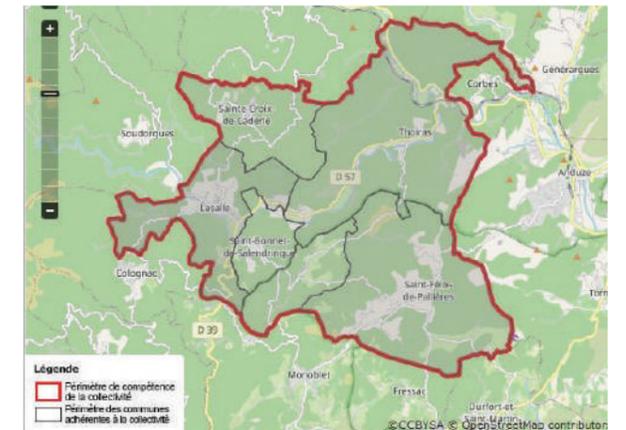
Un herbier photographique des plantes de Saint Félix est en cours de constitution. Il sera présenté aux habitants.

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

HISTOIRE D'EAU

D'OÙ VIENT NOTRE EAU? ET À QUEL PRIX?

Notre Commune est adhérente au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de (la région de) Lasalle qui est composé de six communes.



Notre eau provient de quatre sources :

- le forage des Mouzignels (sur la commune de Sainte-Croix de Caderle)
- la source basse de Pallier de Lacan (sur la commune de Vabres)
- la source du Pont de Salindres (sur la commune de Thoiras)
- la source haute de Pallier de Lacan

Souvent l'alimentation en eau potable est déléguée à une société privée.

Ce qui est le cas pour le SIAEP de Lasalle via un contrat d'affermage auprès de la société VEOLIA. Ce contrat arrivera à son terme le 31/12/2023.

A ce moment le Syndicat doit décider de renouveler le contrat ou de prendre la gestion en régie directe, c'est-à-dire la prise en charge directe du fonctionnement avec ses propres moyens et ses propres agents.

Mais une décision de cette importance se prépare bien sûr en amont. Pour cela le Syndicat est en train

de mettre en place le schéma directeur (l'étude de la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution, de la ressource aux consommateurs) et le zonage de l'alimentation dans notre secteur.

En plus, pour renforcer la solvabilité de notre Syndicat et sa survie, il est préférable d'élargir l'adhésion aux communes limitrophes.

Ce qui nous amène au prix de l'eau.

A l'heure actuelle le prix est de 3,81 € TTC le mètre cube.

Les deux délégués de notre Commune au Syndicat sont Michel Sala et Joop van Helmond.

Le président du SIAEP est le maire de Saint Bonnet de Salendrinque, Sébastien Magny et la vice-présidente est Annelise Herbster, conseillère à Sainte Croix de Caderle.

Le secrétariat du SIAEP se trouve à Saint Félix de Pallières.

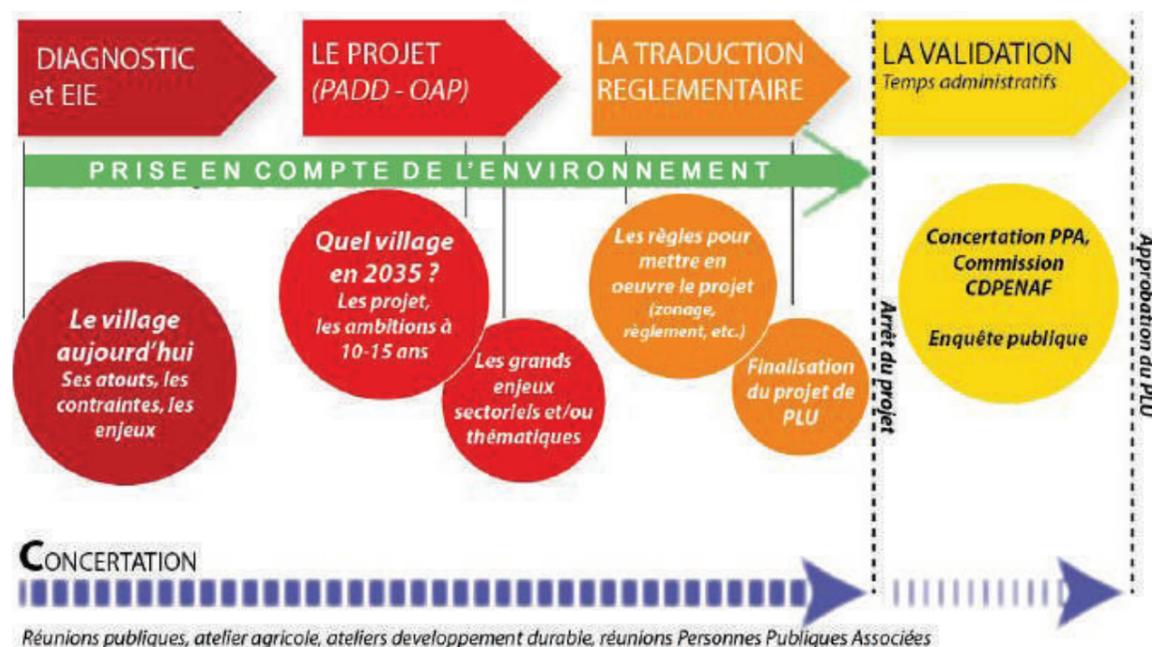
PLAN LOCAL D'URBANISME

OÙ EN SOMMES-NOUS?

Tout d'abord un petit rappel des épisodes précédents.

En janvier 2021 le Conseil municipal a décidé de concrétiser un plan d'urbanisme qui était resté un projet sur le papier dans les années 1990 avec le POS, Plan d'Occupation des Sols, et plus proche de nous en début de ce siècle avec la Carte communale. Les deux projets voulaient atteindre les mêmes objectifs : la préservation de nos hameaux et le développement d'un cœur du village autour de la mairie/église/château/foyer rural.

Le Conseil a opté pour le PLU, Plan local d'Urbanisme, afin de sortir du RNU, le Règlement national



d'Urbanisme.

Après un appel d'offre nous avons accordé l'élaboration du PLU au bureau d'étude Terre d'Urba. Il s'est avéré que ce bureau a aussi réalisé l'étude pour la Commune de Fressac et travaille actuellement pour les Communes de Monoblet et Durfort.

En fin de cette année 2022 nous sommes arrivés à mi-chemin de l'élaboration du PLU. La phase diagnostic est terminée, et des ateliers participatifs ont été organisés.

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) a été présenté. Nous sommes entrés dans la phase incontournable de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

En d'autres termes, maintenant que nous avons une vision globale de l'état des lieux (du village), quel projet aurons-nous pour Saint-Félix?

Et d'emblée nous nous heurtons à des contraintes et restrictions urbanistiques qui vont nous obliger à réduire considérablement de possibles ambitions.

Nous traversons une crise environnementale nous submergeant avec le réchauffement climatique et ses conséquences comme les sécheresses, les canicules, la pénurie d'eau, les pollutions en tout genre. S'est

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

ajoutée la crise sanitaire liée au Covid 19 qui a bouleversé nos vies.

Cette situation a obligé les gouvernements à légiférer. En 2018 avec le Plan Biodiversité et en 2021, à l'issue de la Convention citoyenne, avec la loi Climat et Résilience; des lois qui visent à réduire au maximum l'extension des villes et des villages en limitant les constructions

sur des espaces naturels ou agricoles.

Un des objectifs fixé pour 2050 est le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). D'ici 2030 il est demandé aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. A ces contraintes s'ajouteront celles du SRADDET, document d'urbanisme régional et celles du SCoT, le Schéma de Cohérence territoriale, le document d'urbanisme de la Communauté de Communes, tous deux actuellement à l'étude.)

Une des raisons pour laquelle nous avons opté pour la réalisation d'un PLU est que nous ne serons pas limités à l'attribution de quelques permis pour des extensions de maisons, ou encore, que nous ne serons pas obligés de nous conformer à un PLU (intercommunal); ce qui ne manquera pas de nous arriver si nous ne bougeons pas.

Une fois que le PADD sera adopté par le Conseil municipal, aura lieu une concertation avec les Personnes Publiques Associées (Les communes limitrophes, la DDTM etc.) et elle sera suivie, sans doute début 2023, d'une réunion publique en présence du bureau d'étude et du représentant de Gard Durable.

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

LE FELIZ CAFÉ

LE BONHEUR AU CAFÉ, UN PROJET ASSOCIATIF

Ce projet de lieu de convivialité a été envisagé puis mis en œuvre depuis plus de deux ans à l'initiative d'un groupe d'habitants de notre village et d'autres personnes venues des alentours. Il a été, heureusement, baptisé « Feliz café » puisque sa première mission est d'y passer des moments paisibles et joyeux.



Aujourd'hui, il est animé par le conseil collégial de l'association Félix et Cie. Cette association a été créée en février 2022. Elle regroupe les bonnes énergies, elle rassemble les moyens d'Inanem Totes, de Hameaux Ouverts, de l'AFAC et de nouvelles têtes soucieuses de donner de la vie à notre territoire.

Nous avons choisi cette forme de gouvernance horizontale parce qu'elle reflète l'esprit du projet : une aventure citoyenne offrant la possibilité à chacun de s'y sentir chez soi, d'y investir l'énergie qu'il souhaite y apporter.

Nous sommes donc une quinzaine à nous retrouver chaque mois pour organiser les ouvertures, planifier les animations, projeter des temps forts, penser la communication, inventer l'espace co-working à l'étage, susciter un marché hebdomadaire et... plus tard une épicerie...

Félix et Cie c'est aussi 125 adhérents dont certains

n'hésitent jamais à mettre la main à la pâte. Nous les en remercions vivement.

En 2021 nous avons organisé deux marchés festifs, la fête du village et le Noël de Saint Félix.

Depuis fin mars 2022, le Feliz café est ouvert tous les dimanches de 10 heures 30 à 15 heures : Il y propose une petite restauration (entre 30 et 40 couverts chaque dimanche), des concerts (plus de 10 groupes se sont présentés dans les jardins qui jouxtent le café) et depuis octobre, des séances de yoga, un atelier pour enfants, des jeux...



On assiste ici à un vrai partage de savoir-faire et de temps libre.

Il est aussi ouvert les mercredis après-midi pour des activités ludiques, jeux divers familiaux... On y croise, par exemple, pour l'instant une bonne douzaine de férus de la belote.

Un espace de bureau est accessible à l'étage du lundi au vendredi.

Les temps forts de l'année écoulée furent le vide



grenier d'ouverture, la Fête de la musique, le bal de l'automne et le Noël de Saint Félix.

Soyez les bienvenus !



RÉNOVATION DE L'ANCIENNE POSTE

UN LIEU ADAPTÉ POUR LE FELIZ CAFÉ

L'objectif principal du Feliz café est de créer un lieu de rencontre, de services, de culture, de transmission, un lieu accueillant pour les associations du village.

L'idée de ce café a surgi lors de réunions qui ont précédé les dernières élections communales et qui ont rassemblé des habitants dans le but d'inventer, en concertation, un projet mobilisateur pour une nouvelle équipe municipale. Une fois installé le Conseil municipal a mis sur pied plusieurs comités participatifs dont le comité « Lieu d'accueil » chargé de cerner les contours de cette maison de village, de mettre en route des premières activités et de réfléchir à son mode d'organisation, de gestion et de développement.

Le choix du projet porté par le mouvement associatif plutôt que le recours à une gérance du lieu a été proposé par ce comité et approuvé par les élus. En février 2022, le comité s'est dissous pour créer une

WWW.SAINTFELIXDEPALLIERES.FR



nouvelle structure associative Félix et Cie chargée de donner vie et souffle au Feliz café.

L'équipe municipale s'est engagée à rénover, à mettre aux normes et à agrandir l'ancienne Poste afin d'accueillir le café. Elle a déposé des demandes de subventions pour réunir les fonds nécessaires. Le Conseil général, la Région et l'État ont répondu favorablement à ses sollicitations. Leurs interventions devraient couvrir 80% de l'investissement. Notre Mairie contribuera au reste sous la forme d'un emprunt. Il devra être remboursé par le loyer payé par l'association Félix et Cie. Les travaux devraient commencer en juin 2023 pour se terminer, au mieux, en février 2024.

Quatre tranches de travaux :

- **Travaux de réhabilitation générale du bâtiment.** Le bâtiment en lui-même, avant d'installer quelque activité que ce soit, réclame une réhabilitation : toiture, menuiserie, isolation, chauffage, électricité...
- **Travaux d'aménagement au rez-de-chaussée pour le café.** Dans la partie ancienne seront aménagés une cuisine, un espace bar et un autre dédié possiblement à une petite épicerie. Création en lieu et place du garage d'une salle multifonctions de 41 mètres carrés (tablee du bar, espace de restauration, lieu possible de réunion pour les associations, atelier, exposition, conférence, lecture, accueil de petits spectacles...).

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

- **Travaux d'aménagement du premier étage.** Deux pièces et une salle de bains qui serviront principalement d'espaces de bureau pour le co-working. Ils pourront se transformer pour accueillir des ateliers pour enfants ou de l'hébergement.

- **Travaux des abords et aménagements extérieurs :** L'ancienne Poste se trouve le long de la départementale. L'accès public est prévu par la place de la Mairie en contrebas. L'accès pour les personnes à mobilité réduite se fera le long de la nouvelle salle. Le monument aux morts sera déplacé pour faire place à des espaces de parking PMR (Personnes à Mobilité réduite). Les jardins seront facilement accessibles depuis le rez-de-chaussée afin d'accueillir les animations.

LES ASSOCIATIONS

ADAMVM

2022 fut la dixième anniversaire d' ADAMVM (Association pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne). Dix ans de lutte avec des hauts et des bas, des avancées et des déceptions. Pour l'association, comme pour la Commune, la quête de justice et de la reconnaissance du tort fait à la population par la faute d'une pollution causée par l'homme et, par voie de conséquence, de l'obligation de la réparation, se résume en un combat de David contre Goliath.

Néanmoins, en cours de route nous avons gagné quelques batailles.

- L'instauration par la préfecture du CSI (Comité de Suivi et d'Information), qui réuni deux fois par an les représentants de communes, d'associations, d'instances d'État et surtout l'entreprise Umicore,

responsable de la pollution.

- Le confinement de la digue de déchets sur la commune de Thoiras.
- Le concours (par financement participatif) de la faculté de sciences de Montpellier.
- Le soutien récent d'avocats parisiens dans notre démarche de persuader trois ou quatre personnes de se constituer partie civile, suite au classement sans suite de nos plaintes contre X.

Autant d'encouragements indispensables pour continuer de se battre. Et nous ne lâcherons rien. La preuve est visible sur notre site : www.adamvm.fr où vous trouverez le bulletin d'adhésion à notre association. Au mois de février aura lieu notre Assemblée générale annuelle avec des invités de prestige.

CINÉFACTO

Cinéfacto, toujours par monts et par vaux, entre tournages et écoles.

Cette année, nous avons effectué pas mal de



réalisations avec les jeunes, dans les médiathèques du département (c'est tout nouveau), mais aussi en écoles et collèges de la région. D'ailleurs, nous avons mis sous le coude quelques petites perles que nous vous ferons découvrir lors de la traditionnelle fête du court-métrage à St Félix, rencontre qui se déroule déjà depuis quelques années au mois de mars.

C'est à cette occasion que nous vous avons présenté en 2022 le film « Âme son », film issu d'un atelier à la réalisation organisé sur une semaine pour la formation de l'équipe Cinéfacto au film d'animation. Vu qu'il était bien (!), Nicolas a décidé de le présenter au Festival national du film d'animation qui se

déroule à Rennes.

Peu de chance qu'il soit retenu car ce festival est réservé aux films ayant en général un travail moyen d'une année. Et là, surprise ! Le film est retenu... en Sélection officielle !!!

On a donc décidé de réaliser un film par mois (non, c'est une blague).

Bon, un film est néanmoins en préparation avec un tournage prévu dans les studios Cinéfacto en février et mars 2023 : un film d'animation aux allures surréalistes, un conte cévenol autour d'une belle histoire de transhumance.

On se retrouve donc très vite le dimanche 19 mars à 17 heures 30 pour l'édition 2023 de la Fête nationale du court-métrage (salle des fêtes de Saint Félix de Pallières) afin de découvrir une sélection de courts-métrages internationaux (bien) choisie.

Si vous en voulez plus (+ bien sûr), n'hésitez pas à vous rendre sur le site : www.cinefacto.org .

Nous vous souhaitons une belle année... pleine de pellicules !

L'équipe Cinéfacto

ENERGIE VITALE

Pour tous ceux et celles qui ressentent le besoin d'une activité intégrant le mouvement conscient, l'association "Energie Vitale" vous propose un cours le lundi de 18 à 19 heures et le vendredi de 10 à 11 heures, (hors vacances scolaires) dans la salle municipale de Saint-Félix-de-Pallières.

Mouvements, respiration, étirements progressifs, immobilité, tout s'observe.

Un ressenti plus profond, amène un état d'être différent.

Inscription : Valerie Kaup : 06 51 82 78 30

LES CHANTERELLES

Dans une ambiance joyeuse et décontractée, des chanteurs - surtout des chanteuses - se retrouvent dans la salle des fêtes de St Félix le jeudi après-midi.

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR



La chorale a été créée grâce à l'initiative de Corinne Costa qui s'occupe de l'ADAO (Association des Aidants d'Occitanie). Mais elle est ouverte à tous. Elle est animée par Dominique Sarrouy.

Comment se déroulent les séances ? Nous commençons par un échauffement, quelques exercices et conseils personnalisés, qui nous aident à progresser. Ensuite, nous abordons un répertoire qui se veut essentiellement en français, et très varié. Notre chorale n'est pas « classique », nous prenons des chansons qui nous plaisent et cherchons comment les adapter à nos envies et nos possibilités. Nous avons un percussionniste qui se joint à nous pour les prestations que nous faisons dans le village pour les marchés (marché de Noël cette année), pour la Fête de la musique aussi. Notre but est de s'amuser et de passer un bon moment ensemble mais pour cela il faut chanter juste et en mesure !

Il ne me reste plus qu'à vous dire: «Bienvenue à la chorale si le coeur vous en dit!"

ONDES SONORES

Ce jeune collectif regroupe des professionnels du son et de l'image, du récit et du spectacle vivant. Une équipe entourée d'une trentaine de bénévoles, d'artistes, de musiciens, de chercheurs et d'autres créateurs et créatrices du son qui œuvrent chaque année à la diffusion du Tumultes Festival, chaque week-end de Pentecôte. L'événement s'installe au Centre artistique Roy Hart pour vous proposer des expériences rares, au cœur des Cévennes, dans un cadre propice à l'écoute et à l'exploration du son dans tous ses états.

Si vous souhaitez les rejoindre ou retrouver plus CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

d'infos vous pouvez consulter leur site www.tumultes.org

TORNAMAÏ

L'association Tornamai a été créée à St-Félix de Pallières en 2006, avec l'objectif de participer au dynamisme de la vie culturelle locale, à la création et à la transmission de musiques et danses traditionnelles, à la recherche ethnomusicologique, et à l'organisation d'événements.

Elle produit les groupes Pelos Baug (Cévennes), Tranceexpress (Pologne-Occitanie), Ûnes (Occitanie), duo Roche-Morand (Auvergnats de Paris), la Cola'ophane (Bande de violons), le Bal de la Topina (Bal enfants), Little Taylor (Chicago blues), ainsi que des spectacles de contes musicaux.

Elle organise la Fête des violons populaires qui avait débuté à Saint-Félix et dont la 17ème édition aura lieu à Sauve du 2 au 4 juin.

L'association développe un studio d'enregistrement (studio La Dralha) qui accueille aussi des petites formes de concerts et de spectacles.

Elle proposera bientôt sa dernière création, le spectacle « Frontières, voyage en peau étrangère », le dimanche 12 mars dans la salle des fêtes !

www.tornamai.com

UN CERISIER À VALLERAUBE

Bien planté en terre wallonne depuis plus de trente-cinq ans, il s'enracine à Saint-Félix depuis déjà quelques années.

Petites mais obstinées, les Editions du Cerisier cherchent avant tout, à rendre publics les livres qui racontent, imaginent, témoignent des peuples, de leurs cultures, de leurs luttes, de leurs libertés.

En société coopérative, elles cultivent avec soin leur indépendance, matérielle et intellectuelle, et leur esprit critique en connivence avec la révolution permanente.

Pour mieux les connaître, découvrez leur catalogue, riche de près de trois cents titres sur leur site: www.editions-du-cerisier.com.

QUESTION NATURE

La dernière réunion du comité participatif Agriculture a rassemblé une vingtaine de personnes. Les débats ont permis de mettre en exergue les préoccupations de plusieurs habitant(e)s.

Il faut comprendre qu'entre 1950 et aujourd'hui, la surface agricole de la Commune a été divisée par deux. Depuis l'abandon de ces terres, 85% de notre surface sont désormais devenus territoire forestier. Il convient donc de prendre en compte cette évolution et les risques qu'elle comporte.

Face au risque d'incendie par exemple, qui représente le second risque majeur auquel le département est confronté, le sujet du débroussaillage est crucial.

Or, l'absence de très grands feux depuis plusieurs étés dans le Gard a pour conséquences une moindre conscience du risque parmi la population et dans le même temps un accroissement de la végétation combustible.

En cas d'incendie, les pompiers ont constaté que les propriétés qui avaient été débroussaillées ont été, pour la plupart, épargnées par les flammes. Ce qui leur permet de se consacrer à une attaque plus dynamique du feu.

A Langlade, une association initie des chantiers participatifs d'habitant(e)s pour le débroussaillage et pour créer une ceinture de protection autour du village. A Saint-Félix, ce type d'action pourrait-il s'organiser par hameau ?

Cette solution participative soulève néanmoins des questions relatives au transport des déchets verts ainsi qu'à leur stockage. Une partie de la solution de ce problème réside dans la mise en place, près du cimetière, par le « Comité participatif

Environnement », d'une zone de dépôt des déchets végétaux que le Syntoma se charge à intervalles réguliers de broyer. Une partie de ce broyat est à disposition.

De son côté, Lucas Courtiol, qui conduit un troupeau de chèvres sur la commune propose de son côté de faire pâturer ses chèvres chez les habitant(e)s qui le désirent, si les conditions le permettent.

Par extension, pour la commune, un enjeu futur repose sur un diagnostic approfondi et sur un plan de gestion de nos surfaces forestières. La forte concentration de pins sur certaines parcelles, par exemple, nécessite une surveillance particulière et invite à réfléchir pour les générations à venir. Couper, éclaircir, stopper les coupes blanches sont les questions qui restent à débattre. Des solutions existent, elles ont été expérimentées par des dizaines de villages avant nous : elles supposent la mise en place de circuits courts, de scieries mobiles, de plateformes de déchetage, etc.

Cette réflexion sur la gestion des forêts débouche sur l'interrogation inquiétante de la revalorisation des terres polluées.

Stefan Leclercq nous expose son travail d'observation et d'analyse des effets bénéfiques des plantes endémiques sur les sols pollués. Il souhaite mettre en place un terrain d'expérimentation de cette nature. Un futur chantier participatif ? Un article de ce bulletin est consacré à ce sujet.

Les solutions existent !

UN POTENTIEL FORESTIER À EXPLOITER

La Commune a toujours été forestière. La France a la particularité d'avoir des forêts privées très morcelées et qui ne sont pas très simples à gérer en raison de la multiplicité des petites parcelles et du grand nombre de leurs propriétaires. Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), l'organisme chargé de la gestion privée, ne se voit attribuer que de faibles moyens pour animer des territoires comme le nôtre. Et pourtant, les enjeux sont multiples. Une meilleure

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

organisation permettrait à la fois d'améliorer la rentabilité des parcelles forestières et surtout de répondre aux différentes préoccupations des habitants. Par tradition, nous vivons dans une région où on gère beaucoup les boisements en coupe rase régulière pour produire du bois de chauffage. On coupe tous les vingt à vingt-cinq ans, avec des coupes rases, c'est-à-dire que l'on coupe tous les arbres existants, petits ou grands, mal formés ou bien formés. Ces coupes à blanc comme on les appelle aussi, sont souvent assez impressionnantes pour les promeneurs ou les riverains. Certes, elles produisent du bois de chauffage qui font vivre des entreprises forestières, mais nous pouvons peut-être réfléchir à d'autres méthodes de coupe.

Avec le changement climatique, le risque de sécheresse ou de canicule s'accroît. Nous avons tous



vu au cours de ces cinq dernières années, l'impact des journées à très forte chaleur sur les arbres. Certains ne s'en sont pas remis, à commencer par les résineux mais aussi, les chênes blancs ou les chênes verts, notamment dans les sols peu profonds. Ajoutons à cela le dépérissement des châtaigniers et nos paysages font parfois peine à voir. Ces effets doivent nous alerter quant à la gestion à conduire pour les prochaines années.

Lors d'une de nos commissions, nous avons invité Gaetan Dubus de Warnaffe, un des fervents défenseurs d'une sylviculture plus douce. En résumé de son exposé, il propose des schémas qui existent déjà depuis longtemps dans certaines régions en Allemagne, en Suisse ou en France, calqués sur ce qu'on appelle la futaie jardinée. Autrement dit, plutôt que de couper à ras, on procède à des

CONTACT@SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

coupes individuelles en enlevant les arbres qui gênent le développement des plus beaux d'entre eux, les arbres d'avenir. Gaetan fait partie du Réseau pour des Alternatives forestières, mouvement qui propose une autre vision de la forêt : celle d'un bien d'investissement à long terme, au service de nos enfants. Cette façon de faire exige davantage de temps et d'animation avant d'atteindre un stade de valorisation. La durée de vie des arbres nous dépasse... Il faut essayer, ici, de les accompagner sur des durées de cent à cent cinquante ans. Ainsi, non seulement, on ne couperait pas nos plus beaux arbres mais on serait les initiateurs d'un beau projet. Vous pouvez voir ici deux petits films qui expliquent



cette méthode, qui au final est très performante tant pour l'adaptation au changement climatique, que pour la captation carbone et..., en prime, pour la rentabilité ! <https://www.youtube.com/watch?v=Ylnrki9V88A>

Un projet européen est d'ailleurs en cours sur ce sujet également : <https://www.bioenergie-promotion.fr/95192/une-sylviculture-melangee-a-couvert-continu-pour-des-forets-durables-et-sans-plantation/> Dans cette perspective, comment agir pour que les propriétaires puissent s'y retrouver sans trop laisser de plumes ? Certes, il est possible de mobiliser des aides pour se lancer dans un telle prospective. Au moins pour en financer l'animation et l'expertise. Mais ce qui nous intéresserait surtout, ce serait de réfléchir à un projet de valorisation collective du bois récolté dans les premières années. Celui-ci serait payé à un juste prix aux propriétaires. En fait, quand un propriétaire met à disposition une parcelle pour une coupe à blanc, au final, les profits ne sont

pas très élevés, surtout qu'ils n'interviennent, au mieux, que tous les 20 ans. Avec un projet de bois décheté collectif, les ventes seraient quasiment annuelles, et leurs recettes proportionnées à la taille de la parcelle bien entendu. Dans l'idée le principe est assez simple : on crée une structure juridique, par exemple une Société Coopérative d'Intérêt collectif, qui permette d'associer une collectivité avec des partenaires privés, à commencer par les forestiers et les agriculteurs. Cette SCIC finance l'achat d'une déchiqueteuse et la construction de la plateforme de stockage du bois décheté. Ensuite, ce bois est revendu à la Commune, aux particuliers (à commencer par les producteurs) ou à des entreprises en quête de cette ressource biomasse. La tonne de bois décheté dépasse aujourd'hui les cent euros pour un coût de fabrication qui a beaucoup diminué grâce à l'évolution rapide du matériel. On arrive ainsi à des coûts de production de soixante à soixante-dix euros. L'avantage sera donc, d'une part, de créer une ressource locale, avec deux ou trois emplois, et, d'autre part, de faire des économies d'énergie pour la collectivité ou pour les utilisateurs du bois. Il ne faut pas confondre bois décheté et granulés. Les granulés demandent une transformation ce qui renchérit son coût final. Les chaudières à plaquettes ne sont donc pas les mêmes que les chaudières à granulés mais offrent des performances énergétiques très proches.

Il y a de plus en plus d'exemples de projets locaux de cette nature : <https://agriculture.gouv.fr/produire-scic-argot-bois-energie-une-industrie-du-bois-responsable>

Il s'agit d'une initiative du Morbihan, mais on peut en trouver bien d'autres en France. Si dans cet exemple, les agriculteurs exploitent beaucoup leurs bois et bocages; chez nous, on axerait l'exploitation sur des éclaircies et des coupes de sélection, ou encore sur l'élimination des arbres morts qui présentent un risque d'incendies.

Dans tous ces projets, l'animation est le fer de

lance. Il faut s'organiser, contacter les propriétaires, réfléchir ensemble à l'exploitation et la valorisation du bois... mais finalement, il apparaîtra que tout le monde sera gagnant et que, progressivement, notre paysage pourra évoluer, grâce à la préservation de très beaux arbres. Souvent, nous avons le tort de penser que dans notre région, nous ne pouvons pas avoir de beaux arbres comme il y en a dans le Nord de la France. C'est une idée fautive. Il suffit de regarder certaines parcelles appartenant à des mas, là où les arbres n'ont pas été touchés, pour voir à quel point, nous pourrions également concevoir ce type de paysage sur une plus grande échelle. C'est un pari pour l'avenir où nous serions tous gagnants.

LA CHASSE

A Saint-Félix-de-Pallières, il existe 4 organisations de chasse: la chasse privée au domaine d'Aristée, La communale, Vergèle et le groupement des propriétaires de Saint-Félix-de-Pallières.

Recouvert à 80% de bois, Saint-Félix-de-Pallières est un territoire où la chasse détient une place importante, parfois appréciée, parfois mal-aimée.

Nous avons échangé avec deux chasseurs passionnés et expérimentés du Groupement des Propriétaires, Claude Méjean et Daniel Viala, afin de situer la place de cette activité de loisirs qui est représentative de la vie saint-félicienne.

Ainsi, ce groupement existe depuis 1996 et compte 26 adhérents. Avec peu de nouveaux inscrits chaque année, les dirigeants s'inquiètent de la relève des chasseurs. Car s'ils sont 26 adhérents, à chaque sortie, ils se retrouvent entre 5 et 15 chasseurs.

La chasse a lieu les mercredis, samedis et dimanches matin, du lever du soleil jusqu'à 13h environ, de mi-août à fin mars.

Leur territoire comprend plusieurs hameaux, Le Montaud, la Hourne, Le Rey, Le Sivelou, le Mazelet,

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

l'Euzière, Vallerabe, Barafort, Baruel et la mine Joseph, pour un ensemble de 400 hectares environ.

Le gibier principal est cet animal que l'on croise sur les routes à la tombée de la nuit et qui laboure nos jardins et les terres agricoles, le sanglier bien sûr.

Autant huit chevreuils peuvent être tués chaque année, autant pour le sanglier, c'est illimité ! Selon



les années, les propriétaires de Saint-Félix en tuent de cinquante à cent. Ils n'ont aucun besoin de les nourrir pour les attirer sur le territoire car ils sont si nombreux que parfois, la chasse devient trop facile et perd de son intérêt de traque.

Cependant, il est nécessaire de chasser ces animaux qui génèrent beaucoup de dégâts. En outre, l'activité des chasseurs permet aussi l'entretien des sentiers. La pratique de la chasse, selon l'opinion de nos interlocuteurs, devient difficile. En cause, ils se doivent de respecter des règles de chasse qu'ils considèrent déconnectées de la réalité de la pratique. La Fédération départementale les contrôle, fait appliquer les règles et récupère les adhésions et les cotisations afin de dédommager les agriculteurs des dégâts causés par le gros gibier.

La relation entre la Fédération départementale de chasse et les chasseurs semble compliquée car les uns contrôlant les autres, ceux-ci se sentent infantilisés.

D'autres relations importent les chasseurs, celles qu'ils ont avec des promeneurs, des cyclistes, des motards ou encore des conducteurs de quads qui parcourent des chemins sans prendre conscience CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

que ceux-ci sont le plus souvent privés.

A la suggestion d'informer, la veille, de l'endroit de la chasse pour que les promeneurs s'organisent, les chasseurs répondent que le lieu se décide le matin même de la chasse. Cette décision dépend du temps, des traces repérées des sangliers et du nombre de chasseurs présents.

Claude et Daniel conseillent aux marcheurs de faire du bruit et surtout d'entrer en relation avec les chasseurs qui ne mangent que le gibier qu'ils tuent ! Pour tout contact avec le Groupement des Propriétaires de Saint-Félix-de-Pallières, veuillez-vous adresser à son président, Claude Méjean

06 03 15 70 49

LES PRODUCTEURS

SAINT-FÉLIX PERPÉTUE SON HISTOIRE AVEC L'AGRICULTURE

On ne compte plus les années pendant lesquelles l'agriculture à façonné notre village et ses collines. En résulte ce maillage en hameaux si caractéristique de Saint-Félix, des paysages où alternent plaines ensoleillées et faysses en dénivelé, quelques murs de pierres sèches, un béal ici ou là et autres vestiges de toute une époque. Ces empreintes pastorales et agricoles sont encore bien présentes.

Essentiellement vivrière jusque dans les années 60, cette agriculture s'est pourtant transformée peu à peu et laisse aujourd'hui place à de nouveaux modèles, de nouveaux producteurs qui eux-mêmes doivent relever de nouveaux défis.

Ce bulletin nous offre l'occasion de vous présenter celles et ceux qui, sur le village, façonnent encore ces paysages dans le but de nourrir l'homme et parfois aussi, un peu l'esprit !

Si vous ne les connaissez pas, allez à leur rencontre ! Ils ont besoin de nous tous pour perdurer. Et puis, on le sait, bien qu'ils le martèlent inlassablement à

la télé : rien ne vaut les produits locaux ! A vos papilles !

L'ensemble de ces producteurs sont identifiés sur la page du site de la Commune qui leur est consacrée : Vie locale - Les acteurs - Producteurs

DANIEL ESQUIER - APICULTURE

Miel de pays
Production et vente sur place sur rendez-vous.
404 Chemin de Massanes -
Maison Neuve
06 13 65 33 38



JARDIN DU MOULIN D'ARNAUD PRODUCTION MARAÎCHÈRE

Bientôt des légumes bio « made in St-Félix » ! Après quinze ans de pérégrinations professionnelles dans diverses régions du globe, un nouveau maraîcher s'installe dans notre village. Ludovic Gonty, 44 ans, soutenu dans son projet par sa compagne, Carole Servièrre, entend proposer courant 2023 ses premiers légumes à la vente. Lieu de production : Le Moulin d'Arnaud, le mas familial où Carole retrouve son père, Jean-Claude Servièrre, retraité des PTT et jardinier émérite bien connu à Saint-Félix. Le projet : mettre en culture une partie du pré et de l'ancienne vigne (arrachée en 2005), pour produire dix mois sur douze des légumes de saison, et les vendre en circuit court. Ancien journaliste au Moyen-Orient, puis travailleur humanitaire en zones de conflits

armés, Ludovic s'est formé pendant un an au maraîchage bio, à Agropolis, à Montpellier. Puis, pour passer de la théorie à la pratique, il a enchaîné en 2022 par une saison complète comme ouvrier agricole chez des maraîchers bios près de Montpellier, où la famille vit en attendant que leur logement au Moulin d'Arnaud soit achevé. En parallèle, l'entreprise a été créée mi-2022 et a reçu sa certification bio dans la foulée. Les jardins ont été dessinés, des centaines de brouettes de compost ont été épandues, des couverts végétaux semés à l'automne. Une serre devrait être montée sous peu, et l'installation de l'irrigation devrait suivre. Semis et plantations seront effectués quand la petite famille (le couple a deux enfants



de 5 et 9 ans, Stella et... Félix !) sera définitivement installée dans son nouveau logement, au printemps, si tout se passe bien. Les premiers légumes devraient être vendus à l'été 2023. Les modalités de vente seront communiquées dans les mois qui viennent. [Si vous souhaitez être tenu au courant, envoyez un mail à Lgonty@gmail.com.

MARIE LOUBIER - TRANSFORMATION DE PLANTES SAUVAGES

Marie Loubier installée en 1993 sur la Commune de Soudorgues, elle produit aujourd'hui en tant qu'exploitante solidaire. Ses principales productions sont

issues de cueillettes sauvages transformées en délicieux sirops, gelées, tisanes ou encore huiles



essentielles.

La retraite approchant, vous pourrez acheter ses produits au seul « Terroir Cévennes » à Thoiras.

MAS DU MAZELET - VITICULTURE

Le Domaine Le Mazelet est une collaboration anglo-néerlandaise entre Kim Nasmyth et Ronald van Breemen, tous deux passionnés par la production de vins biologiques. Leurs six hectares de vignes biologiques sont plantés de cépages rouges et blancs. L'herbe, le trèfle et la moutarde sauvage poussent entre les rangs et favorisent la biodiversité et la qualité. Ils n'utilisent ni herbicides ni pesticides et limitent l'ajout de sulfate de cuivre et de soufre. La faune abonde : au printemps, le vignoble résonne du chant des grenouilles, et en été, il est peuplé d'insectes, de lézards et d'oiseaux. Les raisins sont sélectionnés et cueillis à la main. Les cépages poussant sur sol argilo-calcaire



apportent des saveurs rondes, pleines et fruitées, souvent complétées par les arômes épicés de la garrigue.

A consommer avec ou sans modération, selon...
06 17 25 56 87
info@lemazelet.com

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

CLAUDE MÉJEAN - ÉLEVAGE BOVIN

Claude Méjean est producteur de vaches allaitantes. Il a commencé son activité d'éleveur en 2009, en conjuguant son travail de salarié à la Poudrière et celui d'éleveur indépendant pour débiter en 2011.

Il gère, seul, 140 bêtes, de races diverses, des Salers, des Charolaises, des Aubrac, des Gascognes... Son activité commence aux naissances et se poursuit jusqu'à la mise en vente de la viande.

Les pâturages pour ce cheptel s'étendent sur 11 communes et sur près de 300 hectares déclarés à la Politique Agricole Commune.



Ce métier passion n'échappe pas à des difficultés dues aux pertes pendant le vêlage ni à l'étendue des tâches à accomplir par un seul homme. Cependant, le résultat se retrouve dans la qualité de la viande que nous pouvons acheter au Super U d'Anduze depuis 2022. Contact : Claude Méjean
06 03 15 70 49 - Le Cadeyer

LOÏC OPRANDI - PRODUIT D'ÉLEVAGE DE MOUFLONS

Loïc Oprandi favorise l'alimentation autonome des animaux, c'est pourquoi une régulation maîtrisée est nécessaire.

Avec cette transformation, il fait découvrir de nouvelles saveurs et valorise la viande à sa juste valeur...

Le Château

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

04 84 90 95 83
contact@cdfs.fr

OUSTAOU AZÉ - DES ÂNES

À la ferme L'Oustaou Azé, qui signifie « la maison des ânes » en occitan, Xavier et Bénédicte auront plaisir à accueillir petits et grands pour vous faire découvrir leurs amis aux longues oreilles et d'autres compagnons.

Ces deux jeunes gens proposent également des balades à dos d'âne pour les enfants à l'occasion d'événements afin de partager des moments inoubliables en famille et entre amis. Ils proposent également des locations d'ânes pour des randonnées et des produits de la ferme à base de plantes. Rendez-leur visite !

Rte de Barafort - 07.52.07.25.04
loustaouaze@outlook.fr
facebook Oustaou Azé



OUSTAL DES PARGNAGS ÉLEVAGE CAPRIN

C'est la toute jeune ferme de chèvres laitières. Nancy et Lucas se sont installés depuis août 2020 à Valleraube avec leur petite famille et toute une jolie tribu d'animaux : poules, lapins, canards, cochons, poneys, oies que vous pourrez rencontrer ! Proches de la nature et des animaux, ils sont devenus si passionnés qu'ils ont fait le choix d'une reconversion choisissant de travailler avec un petit troupeau pour rester proche de leurs bêtes. Le tout avec des races différentes: Alpines, Roves, Pyrénées... pour la rusticité et l'apport différents en goût du lait de chaque race.

Ils privilégient l'éco pâturage, ce qui apporte aux bêtes une alimentation variée et donc un lait de qualité. Sans parler des vertus écologiques !



Et comme ils travaillent bien, la traite se fait à la main ! Une manière d'être plus proches de leurs chèvres, un geste plus naturel et plus écologique.

Vous pouvez trouver leurs fromages en vente directe à la ferme et même visiter tout ce petit monde sur rendez-vous.

Nancy et Lucas remercient les personnes qui leur font confiance en achetant leurs fromages, en les visitant, en leur permettant de pâturer sur leur terre, à la mairie et à toutes les personnes qui les aident à les faire connaître tous les jours.

Pour plus de renseignements
06 03 25 42 91 ou 06 47 96 38 02

PLANTES DU MAS ELBA - PRODUCTION PPAM

Installé depuis trois ans au Hameau de La Hourne, Bastien Courthieu a remis en culture le jardin du Mas Elba. Désormais classé en agriculture biologique, les plantes sont naturellement venues agrémenter le potager familial. Depuis, c'est toute une gamme de tisanes, d'herbes aromatiques fraîches ou séchées et de condiments qui fleurissent et sentent bon les mille vertus ! Plus d'infos Bastien 06.20.13.43.93
elba.lemas@gmail.com

L'ÉTAT DES COMPTES

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement annuelles sont de l'ordre de 200 000€. Elles se composent de trois groupes :

- > les "impôts & taxes" (125 700€)
- > les "dotations" de l'Etat (66 600€)
- > et quelques "produits de gestion" (loyers essentiellement) pour 13 500€.

S'y ajoutent les excédents cumulés des années précédentes (recettes réelles diminuées des dépenses réelles) pour 132.600€, nos "économies" en quelque sorte, dont 30.000€ ont été "capitalisés" (c'est-à-dire directement portés en investissement).

Total des recettes de fonctionnement cumulées : 308.400€ ; elles étaient de 302.000€ en 2021.

Sur cette base de recettes, le budget 2022 a prévu d'employer :

> Charges courantes et de gestion : prévu 137 300€, réalisé à mi décembre 91 000€

Ces charges comprennent les fournitures, carburants, frais d'entretien, assurances, indemnités, électricité, cotisations, impôts, internet, subventions versées...

> Charges de personnel : prévu 65 900€, réalisé à mi décembre 60 100€

> Autres charges prévisionnelles (financières...) : prévu 24 400€, réalisé à mi décembre 2 100€

> Pour investir (autofinancement) : prévu 80 800€, qui sont portés en recette d'investissement.

Fin 2022, les recettes réelles d'environ 197 000€ couvrent les dépenses réalisées de l'ordre de 160 000€ à mi décembre, ce qui permettra de dégager un excédent autour de 35 000€, cela confortera nos possibilités d'autofinancement.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Du côté des investissements, mis à part quelques actions indispensables sur la voirie, les installations et la poursuite des travaux du PLU ("plan-local-d'urbanisme"), l'essentiel porte sur les travaux de rénovation de l'ancienne Poste, en plusieurs tranches étalées sur plusieurs exercices budgétaires.

Compte tenu des délais nécessaires à la réalisation (et l'obtention), d'une part des dossiers de demandes de subventions et emprunts, d'autre part des dossiers techniques de faisabilité, les travaux de rénovation de la Poste devraient démarrer en 2023, mais il convient dès à présent d'en prévoir le financement. Les éléments budgétaires votés par le conseil municipal, engagés mais non encore réalisés, sont reportés sur les années suivantes.

> Rénovation ancienne poste : 367 000€, couvert aux deux-tiers par des subventions (240 000 €), le tiers restant sera financé par emprunt (65 000€) et autofinancement.

> Voirie, réseaux, PLU : prévision de 119 000€, financé à 40% par des recettes fiscales (TVA, taxes d'aménagement, subventions...), le reste par les fonds d'autofinancement disponibles. En fin d'année, les travaux ont été réalisés à hauteur de 46 000€, couverts par les recettes fiscales et de l'autofinancement.

> Autres (remboursement emprunt achat "ferme du château") : 9 000€, financé par les loyers.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Le village a eu le plaisir de voir naître cette année :

- Naël COURTIOL, le 02/03/2022
- Milo ANSELME, le 29/05/2022

Nous leurs souhaitons une vie heureuse et saluons les jeunes parents !

MARIAGES

Félicitations aussi à celles et ceux qui se sont unis sur la commune:

- Gaël SIMON et Alice MELIN, le 12/06/2021
- François BERGOUIGNAN et Claire WITTLING, le 30/07/2021
- Vincent FEHRENBACH et Manuela BENARD-TERTRAIS, le 21/08/2021
- Quentin JOULIA et Émilie CAILLOIS, le 10/09/2021
- Bastien GARCIA et Célia MILLAT, le 18/09/2021
- Daniel ESQUIER et Valérie KAUP, le 13/04/2022

NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue également à Mr et Mme GREZE qui ont choisi notre commune pour s'installer au Hameau de la Tuilerie

DÉCÈS

Et toutes nos pensées vont aussi vers celles et ceux qui nous ont quittés récemment ainsi qu'à leur famille.

- Odette PASSET (02/01/2021)
- Alain CABRIT (29/01/202)
- Dominique SALA (10/04/2021)
- Laura SLIMANI (14/05/2021)
- Claude BIGOT (02/08/2021)
- Franck PASSET (12/10/2021)
- Jacqueline NICOLLET (23/10/2021)
- Jean-Pierre JEAN (25/12/2021)
- Monique ARGILIER (11/03/2022)
- Patrick TARANTOLA (27/03/2022)
- Karen JUNOD (30/06/2022)
- James BUCHANAN (10/08/2022)
- Marie-Lise VAYSSIERES (29/09/2022)
- Jacques BARRAL (2/12/2022)



AGENDA

17 février - spectacle «Pulvérisé» par la compagnie Vent debout

18 février - Assemblée Générale d'ADAMVM

fin février début mars - Réunion Publique PLU

12 mars - Spectacle «Frontières, voyage en peau étrangère» par l'association Tornamaï

19 mars - Fête du court-métrage par l'association Cinéfacto

26 au 28 mai - Tumultes Festival par l'association Ondes Sonores

2 au 4 juin - Fête des Violons par l'association Tornamaï

18 juin - Spectacle «Bien, Reprenons», dans le cadre de la saison culturelle de la Communauté de Commune accueilli par l'association Félix et cie

21 juin - Fête de la musique

17 décembre - Noël à Saint-Félix

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

WWW.SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

Comité de rédaction :

Le comité participatif communication, Bastien Courthieu, Hélène Le Gallic, Pierre Pilatte et Joop van Helmond.

Photos :

Article nature Midi libre et RAF
Article chasse : Wim Wilms
Article producteurs : Pexels
Autres : Joop van Helmond

Merci aux élus, bénévoles des comités, producteurs, chasseurs, associations, relecteurs et à Fabien Liagre.

